



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 13 MAI 2025

Présents : Mme SYLVESTRE- MM. Pézière- Senecal- Podan Mavounzy- Cokgul

Excusé : M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL





EXTRAITS DE QUELQUES POINTS DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT DU VAL D'OISE CONCERNANT LE CHAMPIONNAT

Déroulement du championnat et arrêté municipal

ART : 10.6

- La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District le vendredi à 16H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).
- En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

NOTA BENE : La Commission n'a aucun pouvoir pour discréditer un arrêté municipal

Les Obligations

ART : 11.1

- Les clubs du Championnat Seniors de D1 ont l'obligation d'engager :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,

ART : 11.2-1

- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent Règlement, les sanctions suivantes sont appliquées...

Matches remis et dérogations

ART : 20.2

- En dehors de ces dates, la Commission d'Organisation des Compétitions est habilitée à faire disputer les matchs remis, ou à rejouer, aux heures et dates qu'elle juge nécessaire au bon déroulement des compétitions, et notamment sur des dates en semaine.

Amende et Forfait

ART : 23.6

- Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent Règlement, comptabilisé lors d'un match contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

ART : 23.9.1

- Ces amendes sont triplées, conformément à la décision prise par le Comité de Direction du DVOF du 29 juin 2004, lors des trois dernières rencontres de championnat, match remis compris.

ART : 23.9.2

- Cette mesure est également applicable pour le forfait avisé, lorsque celui-ci concerne l'une des trois dernières





rencontres, match remis compris, sauf dans la dernière division de chaque catégorie (Comité de Direction du 14/06/2011).

RAPPEL MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :**

Approuvé à l'unanimité.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière. D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF, les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F. à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

SENIORS D1

Match n°28352000 du 04/05
PERSAN US / CHAMPAGNE SFC
PERSAN US : 1 point de pénalité

SENIORS D2/A

Match n°28352349 du 04/05
ADAMOIS OL / PERSAN US
PERSAN US : 1 point de pénalité

RETOUR AUDITION

Après avoir auditionné les représentants des clubs de l'OL ADAMOIS et de PUISEUX LOUVRES, la COC a pris en compte les explications fournies par l'OL ADAMOIS et de PUISEUX LOUVRES et décide la perte du match par pénalité au club de PUISEUX LOUVRES.

Le commissaire, M. Pascal PEZIERE, n'a pas pris part à l'audition et à la délibération.

ANCIENS D4 Poule B

Match n°28425880 du 30/03/2025
PUISEUX LOUVRE 32 / ADAMOIS OL 32

PUISEUX LOUVRES 32	-1 pt	0 but
ADAMOIS OL 32	3 pts	1 but





COURRIERS DES CLUBS

PISCOP

Courriel du 13/05/2025
Match maintenu à l'horaire officiel 9H45
Accord de la COC
Prévenez vos adversaires

NEUVILLE

Courriel du 13/05/2025
Critérium +45ans Poule B
Match n°28430923 du 23/02/2025
ERAGNY FC 35 / NEUVILLE SUR OISE AS 35
Erreur administrative : amende de 52€ à recréditer aux 2 clubs Eragny et Neuville
Match à jouer le 21/05/2025 à 20H

VILLIERS LE BEL

Courriel du 10/05/2025
U14 D1
Match n°28941192 du 14/05/2025
Cergy / Villiers le Bel
Plus de date de disponible pour le report de ce match

LE PECQ

Courriel du 12/5/2025
Vétérans +55 ans Poule A
Match n°28430624 du 18/05/2025
LE PECQ US / GROSLAY
Plus de date de disponible pour le report de ce match

REMERCIEMENTS ARBITRE

- JOEL PIRES Dilson

MATCHES A JOUER FOOTCLUBS

GOUSSAINVILLE

U14 D1
Match n°28941189 du 17/05/2025
GOUSSAINVILLE FC 1 / ECOUEN FC 1
Nouvelle date : 20/05/2025
Nouvelle heure 18H30
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE

Seniors D3 Poule A
Match n°28352879 du 14/05/2025
FRETTOISE ES 1 / GOUSSAINVILLE ES 2
Nouvelle date : 15/05/2025
Accord de la COC





Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

MARLY LA VILLE

Courriel du 11/05/2025

U14 D3 Poule C

Match n°28942822 du 14/05/2025

CERGY PONTOISE FC 24 / MARLY ES 21

Inversion de rencontre match à jouer sur les installations de Marly le 17/05/2025 à 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN

U16 D3 Poule C

Match n°28945973 du 18/05/2025

VEXIN / NEUVILLE

Le match se déroulera à 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN

Seniors D4 Poule B

Match n°28899486 du 18/05/2025

VEXIN / SAINT PRIX

Le match se déroulera à 16H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL RC

Courriel du 12/05/2025

U14 D4 Poule B

Match n°28885955 du 17/05/2025

ARGENTEUIL RC / ERMONT

Match à jouer le 17/05/2025 à 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MONTMORENCY

Courriel du 07/05/2025

Seniors D4 Poule B

Match n°28435753 du 08/05/2025

MONTMORENCY FC 2 / MAGNY EN VEXIN FC 2

Match à jouer le 21/05/2025 à 20H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT PRIX

Courriel du 12/05/2025

Critérium +55 ans Poule A

Match n°28430633 du 25/05/2025

GROSLAY FC 40 / SAINT PRIX ES 40

Inversion de rencontre

Match à jouer le 25/05/2025 sur les installations de Saint Prix





Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MAGNY EN VEXIN

Courriel du 12/05/2025
Seniors D4 Poule B
Match n° 28435753
MONTMORENCY / MAGNY
En application de l'Art. 20.4 du RS du DVOF, le match se jouera sur les installations de Magny en Vexin le 21/05/2025 à 20H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

THILLAY VAUD'HERLAND

Critérium + 45 ans Poule C
Match n° 28433276 du 11/05/2025
THILLAY VAUD'HERLAND 35 / HERBLAY ES 36
Match à jouer le 21/05/2025 à 9H45
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

NEUVILLE SUR OISE

Seniors D3
Match n° 28435087 du 18/05/2025
NEUVILLE SUR OISE / AUVERS ENNERY
Match à jouer le 21/05/2025 à 20H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MERY MERIEL

Courriel du 12/05/2025
Anciens D3 Poule B
Match n°28425481
En application de l'ART 23.2 du RS du DVOF, l'amende est maintenue

BEZONS

U14 D3 Poule B
Match n°28942554
SARCELLES AAS / BEZONS USO
Match à jouer le 14/05/2025 à 18h
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BEZONS

U14 D3 Poule B
Match n°28942586
BEZONS USO 22 / MONTMORENCY FC 21
Match à jouer le 21/05/2025 à 19h
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT

MONTSOULT BAILLET

Courriel du 07/05/2025
U18 D2 Poule B





Match n°28947388
 MONTSOULT / COURDIMANCHE
 COURDIMANCHE 0but 0pt
 MONSOULT 2buts 3pts

PREMIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTSOULT BAILLET

U18 D2 Poule B
 Match n°28947388 du 08/05/2025
 MONSOULT BAILLET US 21 / COURDIMANCHE AS 21

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

PIERRELAYE

U18 D2 Poule A
 Match n°28947198 du 08/05/2025

Amende 30€
 PIERRELAYE FC 21 / MONTMORENCY FC 21
 MONTMORENCY FC 21
 MONTMORENCY FC 21 0 but -1 pt
 PIERRELAYE FC 21 5 buts 3 pts

MARLY LA VILLE

U18 D2 Poule A
 Match n°28947277 du 18/05/2025
 Amende 3x30€= 90€
 MARLY LA VILLE ES 22 / PERSAN US 21
 MARLY LA VILLE US 22 0 but -1 pt
 PERSAN US 21 5 buts 3 pts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

AUVERS ENNERY

U18 D3 Poule A
 Match n°28947442 du 11/05/2025
 AUVERS ENNERY FC 21 / GROSLAY FC 21
 AUVERS ENNERY FC 21
 Amende 3x35€= 105€
 AUVERS ENNERY FC 21 0 but -1 pt
 GROSLAY FC 21 5 buts 3 pts

GAFEPB

U18 D3 Poule B
 Match n°28947668 du 06/04/2025
 BEAUCHAMP AS 21 / GAFEPB 21
 GAFEPB 21 Amende 35€
 GAFEPB 21 0 but -1 pt
 BEAUCHAMP AS 21 5 buts 3 pts





**3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT
GENERAL**

MONSOULT BAILLET

Seniors D4 Poule C

Match n°28436083 du 04/05/2025

MONSOULT BAILLET US 2 / ENT. BEAUMONT MOURS 1

MONSOULT BAILLET US 2 0but -1pt

ENT. BEAUMONT MOURS 1 5buts 3pts

FORFAIT GENERAL

MONTSOULT BAILLET

Seniors D4 Poule C

Amende de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

